

APPEL A CONTRIBUTION

7^{ème} édition du prix AFMAT du meilleur cas en management du tourisme

Sous le parrainage de l'Association Française de Management du Tourisme, de la Centrale de Cas et Médias Pédagogiques (CCMP) et d'INNOV Case Lab, le centre de cas d'Excelia

La conférence annuelle de l'Association Francophone de Management du Tourisme se déroulera du **mercredi 31 mai au vendredi 2 juin 2023** au sein de la Faculté de Tourisme de l'Université de Girona (Gérone, Espagne). La conférence est organisée en partenariat avec le laboratoire INSETUR (Institut Supérieur d'Etudes Touristiques¹). A l'occasion de cette conférence, l'association AFMAT, la CCMP et INNOV Case Lab organise la **7^{ème} édition du prix du meilleur cas en management du tourisme**.

Tous les champs du management du tourisme peuvent être abordés dans les études de cas proposées au prix 2023. Ceux figurant dans l'appel à communication de la conférence (qui portera pour sa 10^{ème} édition² sur le thème : L'avenir du tourisme : mutations et adaptations) mais également les domaines de la gestion des arts et de culture, du marketing culturel et de l'événementiel.

Le prix du meilleur cas en management du tourisme est ouvert à **deux** catégories de cas :

- Les cas déjà publiés et / ou déposés pour publication (à la CCMP ou chez un de ses partenaires³) en 2022 ;
- Les cas finalisés mais non encore déposés pour publication (à la CCMP ou chez un de ses partenaires).

Critères d'attribution du prix du meilleur cas en management du tourisme :

1. Solidité de l'ancrage théorique ;
2. Caractère original et actuel du cas proposé ;
3. Mise en valeur des innovations relatives au secteur du tourisme compris dans son acception la plus large ;
4. Pertinence de la problématique managériale quelle que soit la thématique développée : stratégie, marketing, gestion financière, GRH, logistique, management de projet, système d'informations, RSE, etc. ;
5. Adhésion au récit par les apprenants (dynamique d'identification) ;
6. Réalisation du cas à partir d'une entreprise réelle autorisant l'usage de données primaires (il est alors nécessaire de fournir l'autorisation formelle de l'entreprise) ;
7. Caractère finalisé du cas selon les normes éditoriales préconisées par la CCMP afin d'assurer sa transférabilité auprès des enseignants : application de la feuille de style, test du cas et retour d'expériences, qualité des supports (exposé du cas, note pédagogique, débriefing, images, vidéos, annexes...).

¹ www.udg.edu/ca/instituts/insetur

² <https://afmat.org/appel-a-communication-pour-la-10eme-conference-de/>

³ <https://www.ccmp.fr/distribution/les-collections-distribuees--presentation-des-collections>

Spécificités du prix

Outre la solidité de l’ancrage théorique à laquelle les organisateurs du prix sont particulièrement attachés, il est demandé aux auteurs de prévoir un traitement enrichi du retour d’expériences dans la note pédagogique. Il s’agit d’explicitier la phase d’apprentissage des étudiants et de mettre en lumière les retours des étudiants suite à l’utilisation du cas.

Les recommandations en termes d’animation doivent s’appuyer sur le diagnostic établi à la suite des utilisations du cas en situation d’apprentissage. Les auteurs trouveront intérêt par conséquent à répondre aux questions ci-dessous :

- Comment le cas a-t-il été abordé et travaillé par les étudiants ?
- Quels sont les conseils pédagogiques qui peuvent être prodigués suite à la mise en pratique du cas ?
- Quelles sont les dispositifs pédagogiques spécifiques qui peuvent être envisagés pour animer le cas ?

En ce sens, l’un des facteurs clés de succès de la CCMP invite les auteurs de cas à : « *assurer deux animations du cas auprès de 2 publics différents et un retour d’expériences sur les animations réalisées (réussites, difficultés, effets atypiques...).* »

Évaluation des cas et jury

Les cas soumis au prix AFMAT du meilleur cas en management du tourisme seront envoyés à deux évaluateurs indépendants (enseignants-chercheurs et/ou professionnels) pour une évaluation anonyme. Par ailleurs, en cohérence avec le livre blanc de la Conférence des Grandes Écoles et les recommandations du label américain AACSB (*Association to Advance Collegiate Schools of Business*), des étudiants de Master 1 spécialisés en tourisme seront associés à l’évaluation, au travers d’une expérience de pédagogie inversée.

Dépôt de candidature et date limite

Le dossier à transmettre sera constitué de l’ensemble des documents pédagogiques (énoncé du cas, note pédagogique, fichiers complémentaires tels que : diaporama de débriefing, vidéos, fichiers tableur, etc.) et administratifs (fiche de dépôt, autorisation de l’entreprise, etc.) nécessaire à une diffusion par la CCMP⁴.

Le dossier complet devra être adressé au plus tard **le mardi 1^{er} mars 2023** à Marie-Noëlle RIMAUD à l’adresse suivante : rimaudmn@excelia-group.com.

Les auteurs voudront bien placer en copie pour information les représentants de l’AFMAT : Marielle SALVADOR (marielle.salvador@institutpaulbocuse.com) et Aurélie CORNE (aurelie.corne@univ-perp.fr) ; et de la CCMP : Valérie THOMAS-DOUBLET (vdoublot@cci-paris-idf.fr) et Claire DEWET (cdewet@cci-paris-idf.fr).

⁴ <https://www.ccmp.fr/edition/publier-un-produit-pedagogique>

Sélection et remise du prix

À l'issue des évaluations, trois études de cas seront retenues pour l'atelier des finalistes qui se déroulera lors de la conférence de l'AFMAT. Les auteurs seront ainsi conviés à se rendre à Gérone pour l'atelier organisé le jeudi 1 juin 2023 en séance plénière. A l'issue de cet atelier, le jury constitué de membres du comité scientifique et de représentants des partenaires du prix décidera du cas primé.

Communication et diffusion par la CCMP du cas primé

Le (ou les) auteur(s) lauréat(s) s'engage s'il y a lieu (c'est-à-dire si le cas n'est pas d'ores et déjà déposé) à accepter que son cas primé soit diffusé par la CCMP, suivant le contrat éditorial et le règlement de la CCMP.

Lauréats 2022

Le trophée AFMAT 2022 du prix du meilleur cas en management du tourisme a exceptionnellement été attribué à deux études de cas :

→ Le cas « Ohlala le Martinez : la conquête de la génération Y et Z », de Mme Laura Servant Volquin, M. Loïck Menvielle EDHEC Business School Nice» - URL : <https://www.ccmp.fr/collection-ccmp/cas-ohlala-le-martinez-la-conquete-des-generations-y-et-z> ;

→ Le cas « Festival de musique "Les Escales" : enjeux d'un nouveau modèle économique » de MM. Laurent NOEL et Jean-Marc CHARLOT, AUDENCIA - URL : <https://www.ccmp.fr/collection-ccmp/cas-festival-de-musique-les-escales-enjeux-dun-nouveau-modele-economique>.

Dates à retenir :

- Mardi 1^{er} mars 2023 : date limite de soumission des études de cas ;
- Mars-avril 2023 : évaluations anonymes par des pairs complétées par un jury étudiant ;
- Mai 2023 retour aux auteurs (seules trois études de cas seront sélectionnées) ;
- Jeudi 1 juin 2023 : atelier cas de 15h à 16h30 (**en séance plénière**).

Pour toutes demandes d'informations :

Marie-Noëlle RIMAUD, INNOV Case Lab centre de cas EXCELIA
rimaudmn@excelia-group.com
<https://www.excelia-group.com>

Valérie THOMAS-DOUBLET et Claire DEWET, CCMP Publishing
vdoulet@cci-paris-idf.fr
cdewet@cci-paris-idf.fr
<https://www.ccmp.fr/>

Marielle SALVADOR et Aurélie CORNE, AFMAT
marielle.salvador@institutpaulbocuse.com
aurelie.corne@univ-perp.fr
<http://www.afmat.org/>